

Supplément du 3 janvier 2022 au Prospectus mis à la disposition du public à l'occasion des émissions par offre au public des parts sociales « A » des caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (« les caisses locales ») établi selon l'article 212-38-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le présent supplément (ci-après le « *Supplément* ») est relatif au prospectus des émissions par offre au public réalisées par les caisses de Crédit Mutuel (ci-après, « *les caisses locales* »), affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°21-187 en date du 28 mai 2021.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur, ou inexactitude susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des parts sociales n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus

En application de l'article 212-38-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les sociétaires ayant souscrit des parts sociales avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant au moins deux jours de négociation après la publication du présent supplément à condition notamment que l'entrée en vigueur de la modification objet du présent Supplément soit antérieure à la livraison des parts sociales souscrites.

En conséquence, le délai de rétractation prend fin le 05 janvier 2022.

Offre au public de parts sociales A

conformément à l'article L.512-1 du Code monétaire et financier
par les caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (« les caisses locales »)
d'une valeur nominale unitaire maximum de 15 €(quinze euros),
pour un montant maximum d'émissions de 12 000 000 €[douze millions d'euros] par an

L'émetteur recommande à l'investisseur de lire attentivement le chapitre « Facteurs de risques » avant de prendre sa décision d'investissement.



En application de l'article L 512-1 du Code monétaire et financier et de l'article 212-38-8 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le n° d'approbation 22-002 en date du 3 janvier 2022 sur le présent Supplément au Prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales. Ce Supplément a été établi par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et engage la responsabilité de ses signataires. L'approbation a été attribuée après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément au Prospectus et du Prospectus sont disponibles, sans frais, au siège social de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : <https://www.amf-france.org/fr> et sur les sites Internet : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>; <https://www.creditmutuel.fr/fr/particuliers/epargner/parts-sociales-b.html>

PERSONNE RESPONSABLE

Responsable de l'information relative au présent Supplément

Monsieur Daniel BAAL, Directeur Général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Déclaration de la personne responsable du Supplément

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Strasbourg
Le 03/01/2022

Le Directeur Général
M. Daniel BAAL

Le présent Supplément a pour objet d'actualiser le Prospectus des émissions par offre au public réalisées par les Caisses de Crédit Mutuel affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°21-187 en date du 28 mai 2021 et valable sur une période d'un an à compter de cette date.

Cette actualisation intervient dans le cadre de l'affiliation des Caisses du Crédit Mutuel Nord Europe à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de l'adhésion de cette dernière à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a signé le 02 juillet 2021 avec la Fédération et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe un protocole de convergence visant notamment à définir les modalités d'adhésion des Caisses à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au 1^{er} janvier 2022.

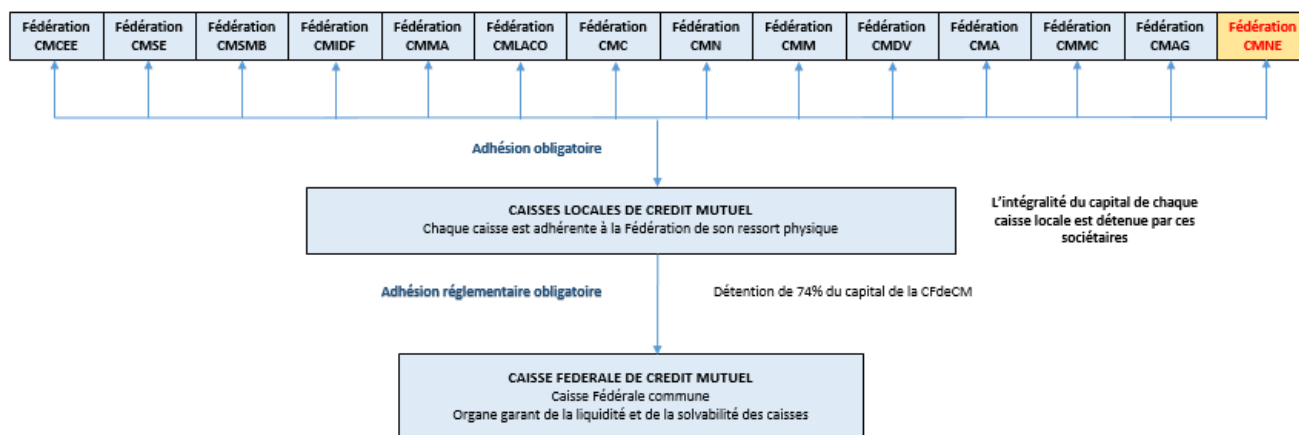
Il est en outre précisé que cette convergence implique le retrait de l'agrément bancaire de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe qui passera, ainsi que l'ensemble de ses Caisses locales sous l'agrément bancaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En effet, les Caisses affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe bénéficient depuis le 1er janvier 2022 de l'agrément collectif porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le risque lié au projet de rapprochement tel que détaillé aux pages 7 et 16 dans le prospectus de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe visé le 9 juillet 2021 sous le numéro d'approbation 21-302, comme suit : « *Il est prévu que le projet de rapprochement avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel puisse prendre effet au 1er janvier 2022. A la date du présent prospectus, les consultations des différentes instances au sein de CMNE et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont été réalisées mais le projet reste néanmoins soumis à l'obtention des autorisations nécessaires. Ces autorisations concernent le retrait d'agrément de la CFCMNE (celui-ci restant effectif jusqu'au 31/12/2021 inclus). A compter du 1er janvier 2022, et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, les caisses locales du CMNE seront affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les facteurs de risques relatifs à l'émetteur seront alors ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. L'investisseur est ainsi informé que le rapprochement de la CFCMNE avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel aura pour conséquence une modification relative à l'émetteur, et est invité à mener une analyse approfondie de ce projet avant toute décision d'investissement.* » n'est, à ce jour, plus d'actualité, la convergence ayant par ailleurs déjà eu lieu sans incident. Ce facteur de risque est par conséquent supprimé.

1. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LE RESUME DU PROSPECTUS

- A la page 6, dans la partie « 2.2.1 Caractéristiques essentielles des entités locales émettrices – les caisses de Crédit Mutuel », l’organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est modifié comme tel :

Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01.01.2022



- A la page 6, dans la partie « 2.2.1 Caractéristiques essentielles des entités locales émettrices – les caisses de Crédit Mutuel », le paragraphe relatif aux chiffres clés est modifié comme suit :

Chiffres clés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les chiffres ci-dessous (au 31.12.2020) sont ceux du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le périmètre des comptes consolidés est composé des Fédérations et Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Normandie, Méditerranéen, Anjou, Massif-Central, Antilles-Guyane, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales.

COMPTES CONSOLIDES IFRS

Ces comptes sont établis dès lors que le périmètre décrit ci-dessous détient des filiales.

BILAN (en millions d'euros)

	2020	2019	Evolution 2020/2019
Total Bilan	795 978	718 519	+ 10,8%
Capitaux propres part du groupe	46 461	43 827	+ 6%
Capital souscrit	6 773	6 482	+ 4,5%

COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)

	2020	2019	Evolution 2020/2019
Produit net bancaire	14 238	14 569	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	5 371	5 627	- 5,6%
Coefficient d'exploitation (%)	62,3%	61,4 %	+ 0,9 %

Résultat avant impôt	3 563	4 652	- 4,7%
Impôts sur les bénéfices	(968)	(1 507)	- 1,5%
Résultat net part du groupe	2 289	2 832	- 2,8%

Au 31/12/2020, le ratio **de solvabilité** Common Equity Tier one de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 17,8 %.

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Les chiffres ci-dessous (au 31.12.2020) sont ceux du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *excepté la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe*.

L'intégration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe a un impact non significatif sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe représente moins de 4% % du total bilan et des fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le périmètre des comptes consolidés est composé des Fédérations et Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Normandie, Méditerranéen, Anjou, Massif-Central, Antilles-Guyane, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales.

COMPTES CONSOLIDES IFRS

Ces comptes sont établis dès lors que le périmètre décrit ci-dessous détient des filiales.

BILAN (en millions d'euros)

	30.06.2021	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Total Bilan	835 477	795 978	718 519	+ 10,8%
Capitaux propres part du groupe	48 489	46 461	43 827	+ 6%
Capital souscrit	6 872	6 773	6 482	+ 4,5%

COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)

	30.06.2021	30.06.2020	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Produit net bancaire	7 962	6 858	14 238	14 569	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	3 226	2 306	5 371	5 627	- 5,6%
Coefficient d'exploitation (%)	59,5%	66,4%	62,3%	61,4 %	+ 0,9 %

Résultat avant impôt	2 965	1 260	3 563	4 652	- 4,7%
Impôts sur les bénéfices	(885)	(402)	(968)	(1 507)	- 1,5%
Résultat net part du groupe	1 926	768	2 289	2 832	- 2,8%

BILAN (en millions d'euros)

	30.06.2021	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Total Bilan	835 477	795 978	718 519	+ 10,8%
Capitaux propres part du groupe	48 489	46 461	43 827	+ 6%
Capital souscrit	6 872	6 773	6 482	+ 4,5%

COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)

	30.06.2021	30.06.2020	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Produit net bancaire	7 962	6 858	14 238	14 569	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	3 226	2 306	5 371	5 627	- 5,6%
Coefficient d'exploitation (%)	59,5%	66,4%	62,3%	61,4 %	+ 0,9 %
Résultat avant impôt	2 965	1 260	3 563	4 652	- 4,7%
Impôts sur les bénéfices	(885)	(402)	(968)	(1 507)	- 1,5%
Résultat net part du groupe	1 926	768	2 289	2 832	- 2,8%

Au 31/12/2020, le ratio **de solvabilité** Common Equity Tier one de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 17,8 % *et au 30.06.2021 à 18,3%*.

L'impact de l'adhésion de CMNE en terme de solvabilité s'élève à +8pb en CET1 et à +18pb en ratio global.

- A la page 8, dans la partie « 2.2.2 Caractéristiques essentielles des parts sociales et des conditions générales de l'offre », le paragraphe relatif à la forme des parts sociales est modifié comme suit :

Forme des parts sociales

Les parts sociales sont des parts de sociétaires nominatives représentatives d'une quote-part du capital de la caisse locale. Il existe plusieurs catégories de parts sociales dont le régime est défini dans les statuts de la caisse locale : les parts A, B, et les parts C (uniquement Crédit Mutuel Massif-Central et en gestion extinctive) **étant précisé que la présente offre au public concerne exclusivement les parts A.**

Pour devenir sociétaire, il faut notamment avoir souscrit des parts sociales de la catégorie A pour un montant minimum de 15€

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Les parts sociales sont des parts de sociétaires nominatives représentatives d'une quote-part du capital de la caisse locale. Il existe plusieurs catégories de parts sociales dont le régime est défini dans les statuts de la caisse locale : les parts A, B, les parts C (uniquement Crédit Mutuel Massif-Central et en gestion extinctive), *les Parts D (uniquement Crédit Mutuel Nord Europe et en gestion extinctive) et les Parts F (uniquement Crédit Mutuel Nord Europe et en gestion extinctive)*, **étant précisé que la présente offre au public concerne exclusivement les parts A.**

A noter que les anciennes Parts B du Crédit Mutuel Nord Europe ont été renommées Parts D et les anciennes Parts C du Crédit Mutuel Nord Europe ont été renommées Parts B.

Pour devenir sociétaire, il faut notamment avoir souscrit des parts sociales de la catégorie A pour un montant minimum de 15€

2. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 3. FACTEURS DE RISQUES

- A la page 11, l'introduction du paragraphe « 3.1 Facteurs de risques relatifs à l'émetteur » est modifiée comme suit :

3.1 Facteurs de risques relatifs à l'émetteur

Les risques présentés dans cette partie sont les principaux risques auxquels la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est exposée. Pour autant, cette liste n'est pas exhaustive. Les dispositifs de gestion et de contrôle des risques ont pour vocation d'encadrer et de maîtriser les risques et non de garantir l'absence de risques. Ces dispositifs, ainsi que les autres facteurs de risques liés à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont décrits aux pages 215 à 222 du document d'enregistrement universel pour l'exercice 2020 de la banque incorporé par référence au prospectus et mis en ligne sur le site internet de la banque https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf

S'agissant des facteurs de risques du Groupe Crédit Mutuel, ces principaux facteurs de risques sont disponibles dans le Pilier 3 de l'exercice 2019 du groupe aux pages 36 à 79 disponible sur demande au siège social et en suivant le lien ci-après <https://presse.creditmutuel.com/publications/>.

Est remplacée par le paragraphe suivant :

Les risques présentés dans cette partie sont les principaux risques auxquels la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est exposée. Pour autant, cette liste n'est pas exhaustive. Les dispositifs de gestion et de contrôle des risques ont pour vocation d'encadrer et de maîtriser les risques et non de garantir l'absence de risques. Ces dispositifs, ainsi que les autres facteurs de risques liés à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont décrits aux pages 215 à 222 du document d'enregistrement universel pour l'exercice 2020 de la banque incorporé par référence au prospectus et mis en ligne sur le site internet de la banque https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf

S'agissant des facteurs de risques du Groupe Crédit Mutuel, ces principaux facteurs de risques sont disponibles dans le Pilier 3 de *l'exercice 2020* du groupe aux pages 36 à 79 disponible sur demande au siège social et en suivant le lien ci-après <https://presse.creditmutuel.com/publications/>.

3. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX CAISSES LOCALES EMETTRICES

- A la page 20, dans la partie « 5.1 Liste des entités locales émettrices de parts sociales », la liste des caisses de crédit mutuel ne figurant pas en Annexe 1 du Prospectus et étant accessible sur le site internet du Crédit Mutuel, le paragraphe est corrigé comme suit :

5.1 Liste des entités locales émettrices de parts sociales

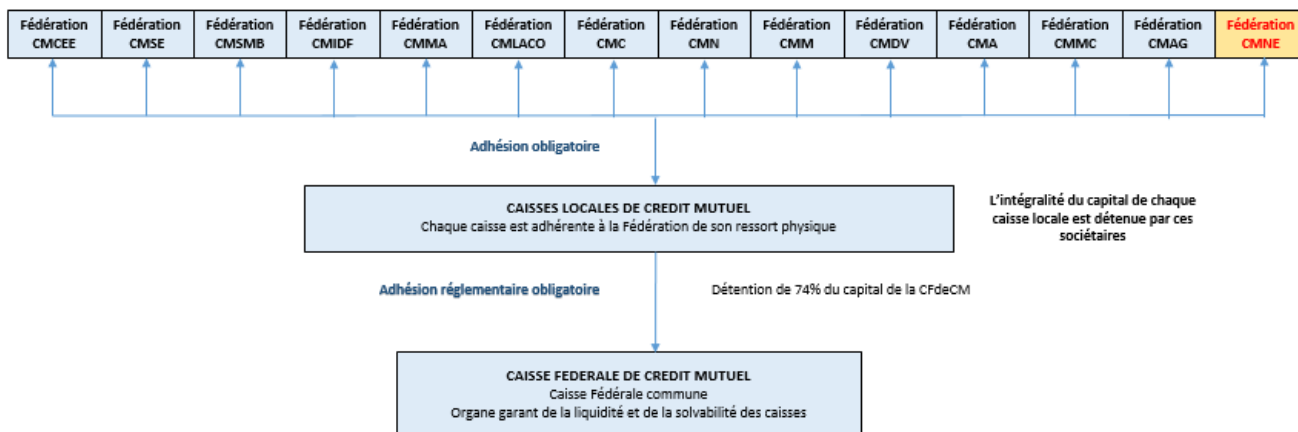
Les noms et adresses des caisses locales de Crédit Mutuel affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont présentés en Annexe 1 de ce prospectus et sont accessibles sur le site internet du Crédit Mutuel sous le lien suivant : <https://www.creditmutuel.fr/fr/groupe/informations-financieres/rapports-annuels.html> Pour chaque caisse locale, les souscriptions réalisées seront constatées par le conseil d'administration appelé le cas échéant à agréer les souscripteurs en qualité de nouveaux sociétaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Les noms et adresses des caisses locales de Crédit Mutuel affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont accessibles sur le site internet du Crédit Mutuel sous le lien suivant : <https://www.creditmutuel.fr/fr/groupe/informations-financieres/rapports-annuels.html> Pour chaque caisse locale, les souscriptions réalisées seront constatées par le conseil d'administration appelé le cas échéant à agréer les souscripteurs en qualité de nouveaux sociétaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

- A la page 24, dans la partie « 5.6 Description générale des relations entre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les caisses locales qui lui sont affiliées », l'organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est modifié comme tel :

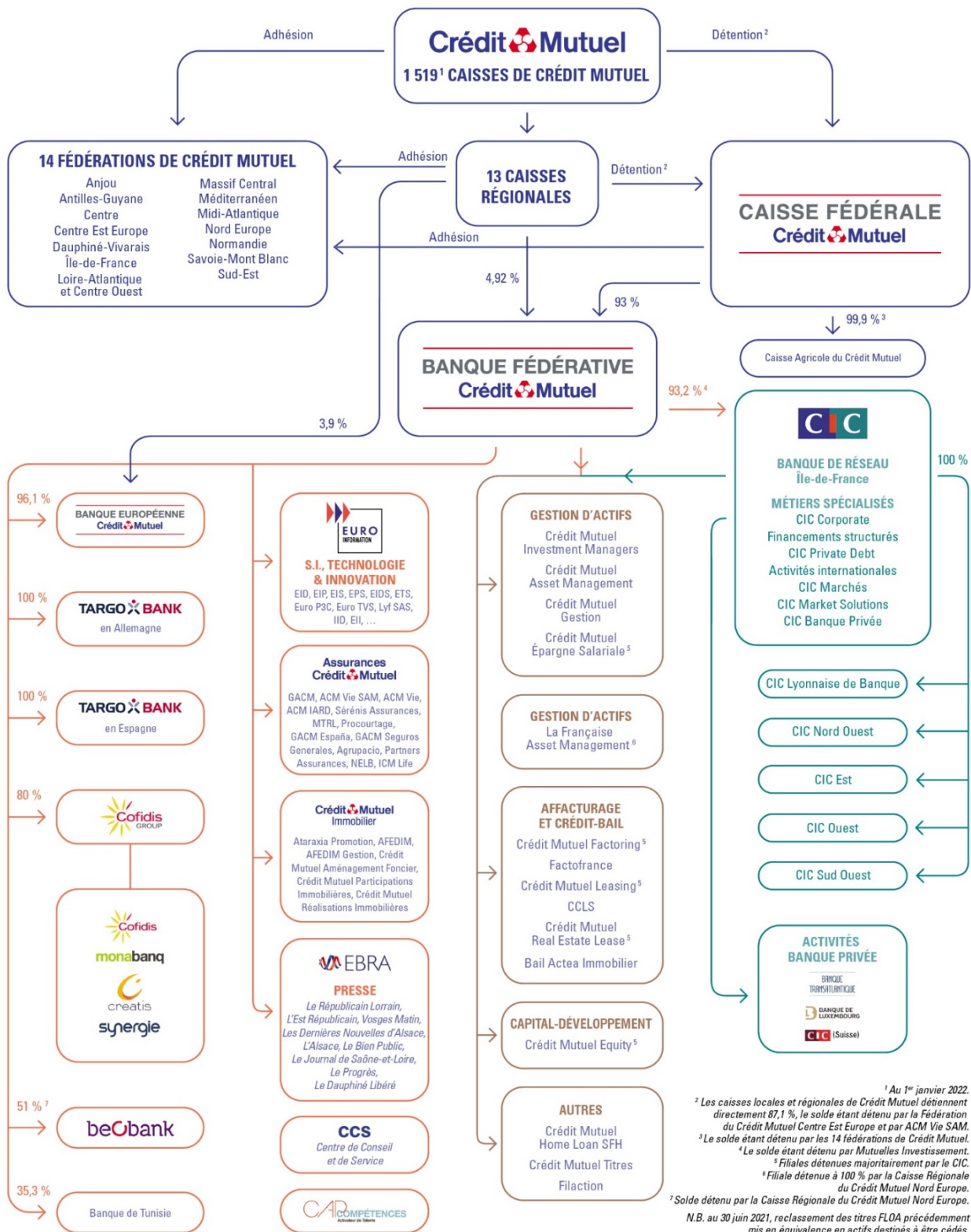
Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01.01.2022



4. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 6. INFORMATIONS RELATIVES A LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

- A la page 29 au 6.2, l'organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est modifié comme tel :

— Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



- A la page 38, dans la partie « 6.6, 6.7, 6.8 Informations financières », le paragraphe relatif aux informations financières annuelles est modifié comme suit :

Informations financières annuelles

Les chiffres ci-dessous (au 31.12.2020) sont ceux du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le périmètre des comptes consolidés est composé des Fédérations et Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Normandie, Méditerranéen, Anjou, Massif-Central, Antilles-Guyane, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Ces comptes sont établis dès lors que le périmètre décrit ci-dessous détient des filiales.

BILAN (en millions d'euros)

	2020	2019	Evolution 2020/2019
Total Bilan	795 978	718 519	+ 10,8%
Capitaux propres part du groupe	46 461	43 827	+ 6%
Capital souscrit	6 773	6 482	+ 4,5%

COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)

	2020	2019	Evolution 2020/2019
Produit net bancaire	14 238	14 569	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	5 371	5 627	- 5,6%
Coefficient d'exploitation (%)	62,3%	61,4 %	+ 0,9 %

Résultat avant impôt	3 563	4 652	- 4,7%
Impôts sur les bénéfices	(968)	(1 507)	- 1,5%
Résultat net part du groupe	2 289	2 832	- 2,8%

Au 31/12/2020, le ratio **de solvabilité** Common Equity Tier one de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 17,8 %.

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Les chiffres ci-dessous (au 31.12.2020) sont ceux du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *excepté la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe*.

L'intégration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe a un impact non significatif sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe représente moins de 4% du total bilan et des fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le périmètre des comptes consolidés est composé des Fédérations et Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Normandie, Méditerranéen, Anjou, Massif-Central, Antilles-Guyane, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales.

COMPTES CONSOLIDES IFRS

Ces comptes sont établis dès lors que le périmètre décrit ci-dessous détient des filiales.

BILAN (en millions d'euros)

	30.06.2021	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Total Bilan	835 477	795 978	718 519	+ 10,8%
Capitaux propres part du groupe	48 489	46 461	43 827	+ 6%
Capital souscrit	6 872	6 773	6 482	+ 4,5%

COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)

	30.06.2021	30.06.2020	31.12.2020	31.12.2019	Evolution 2020/2019
Produit net bancaire	7 962	6 858	14 238	14 569	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	3 226	2 306	5 371	5 627	- 5,6%
Coefficient d'exploitation (%)	59,5%	66,4%	62,3%	61,4 %	+ 0,9 %
Résultat avant impôt	2 965	1 260	3 563	4 652	- 4,7%
Impôts sur les bénéfices	(885)	(402)	(968)	(1 507)	- 1,5%
Résultat net part du groupe	1 926	768	2 289	2 832	- 2,8%

Au 31/12/2020, le ratio **de solvabilité** Common Equity Tier one de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 17,8 % *et au 30.06.2021 à 18,3%*.

L'impact de l'adhésion de CMNE en terme de solvabilité s'élève à +8pb en CET1 et à +18pb en ratio global.

- A la page 39, le paragraphe « 6.9 Règlementation prudentielle et de résolution » est modifié comme suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est assujetti au règlement (UE) n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Ratio de solvabilité CET1	17,8%	17,3%	16,6 %
Ratio de solvabilité global	20,8%	20,4%	19,7%
Ratio de levier	7%	6,4%	6%
LCR	170,2%	153,7%	131,5%

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est assujetti au règlement (UE) n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Ratio de solvabilité CET1	17,8%	17,3%	16,6 %
Ratio de solvabilité global	20,8%	20,4%	19,7%
Ratio de levier	7%	6,4%	6%
LCR	170,2%	153,7%	131,5%

Etant précisé que l'adhésion du Crédit Mutuel Nord Europe au 1^{er} janvier 2022 n'impactera pas le ratio de solvabilité de façon significative.

5. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTS SOCIALES A

- A la page 42, dans la partie « 8.1 Forme des parts sociales », le tableau recensant pour chaque Fédération, la valeur nominale de la Part A est complété comme suit :

Fédération	Part A
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	15,00€ <i>avec quelques exceptions à 1,5€, 3€, 7,5€...</i>
Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Ile De France	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	1,00€
Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Normandie	1,00€
Fédération du Crédit Mutuel Centre	1,00€
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée	1,00€
Fédération du Crédit Mutuel Anjou	15,00€
Fédération du Crédit Mutuel Massif Central	7,00€
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	15,00€
<i>Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe</i>	<i>1, 00€</i>

6. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 9. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- A la page 44, dans la partie « 9.2 Prix et montant et montant de la souscription », le paragraphe relatif au montant brut levé du produit des émissions est amendé comme suit :

Les montants bruts levés au cours de l'année 2020* s'élèvent à 7 954 871€

** Le montant ci-dessus indiqué correspond au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale excepté le Crédit Mutuel Nord Europe.*

7. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LA PARTIE 10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- A la page 46, le paragraphe « 10.3 Renseignements relatifs au Groupe Crédit Mutuel et à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel » est modifié comme suit :

Au deuxième degré du Crédit Mutuel, les Groupes régionaux comprennent chacun une **Fédération**

régionale et une **Caisse fédérale**. Celle-ci **peut être interfédérale**, comme c'est le cas pour les Fédérations, à compter du 1er janvier 2020 : Centre Est Europe, Ile-de-France, Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Normandie, Loire Atlantique et Centre Ouest, Crédit Mutuel Méditerranéen et Anjou, Antilles-Guyane et Massif-Central et pour les Fédérations de Bretagne et Sud-Ouest.

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Au deuxième degré du Crédit Mutuel, les Groupes régionaux comprennent chacun une **Fédération régionale** et une **Caisse fédérale**. Celle-ci **peut être interfédérale**, comme c'est le cas pour les Fédérations, à compter du *1er janvier 2022* : Centre Est Europe, Ile-de-France, Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Normandie, Loire Atlantique et Centre Ouest, Crédit Mutuel Méditerranéen et Anjou, Antilles-Guyane et Massif-Central, *Nord Europe* et pour les Fédérations de Bretagne et Sud-Ouest.